

MISE A JOUR N°9
2024

VENISSIEUX

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Vénissieux

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- N°1 : ZAC « du Vieux Bourg » créée le 23.02.1984
modifiée le 25.05.1999
- N°3 : ZAC « de Vénissy » créée le 14.03.2005
modifiée le 15.10.2007
modifiée le 18.03.2019
- N°4 : ZAC « Armstrong » créée le 10.07.2006
- N°5 : ZAC « Marché / Monmousseau / Balmes » créée le 18.03.2019

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres de prise en considération de projets

- N°1 - Périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur « Petite Guille » à Lyon 8ème et Vénissieux, instauré par délibération de la Métropole de Lyon du 30.09.2019, et comprenant les secteurs longeant le futur tramway T6, les 4 angles autour de l'intersection de l'avenue Henri Barbusse et de la rue Francis de Pressensé et le secteur au sud de la rue du Moulin à Vent
- N°2 - Périmètre de prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux / Gerland, instauré par délibération du bureau exécutif du comité syndical du Sytral du 11.10.2021.
- N° 3 – Périmètre de prise en considération du fuseau d'étude de la mise à 4 voies de la section ferroviaire entre Saint-Fons et Grenay (comprenant également la modernisation du raccordement de Saint-Fons) du projet « Etoile Ferroviaire Lyonnaise" sur les communes de Mions, Saint-Fons, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest et Vénissieux, instauré par arrêté préfectoral du 24.11.2022.

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

- Par délibération de la Communauté urbaine de Lyon du 30 octobre 2000 exécutoire le 19 janvier 2001, le droit de préemption urbain renforcé est institué :

Copropriété Vénissy (cadastrée sous les n°1761 – 1762 – 1984 – 1985 – 1986 – 1987 et 1988 de la section E) située 17 et 19, rue Jean Cagne

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Vénissieux

- Par délibération de la Métropole de Lyon du 27 mars 2023, le droit de préemption urbain renforcé est instauré sur un périmètre situé en partie en façade des rues Antoine Billon et Gambetta (parcelles cadastrées BV 16, 20 à 30, 33 à 38, 40 à 43, 45 à 56)

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projets urbains partenariaux (P.U.P.)

- N°1 – Puisoz
- N°2 – Vaillant Couturier Sud
- N°3 – Vaillant Couturier Nord

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Secteur « Val d'Ozon et balmes viennoises » - délibération du Conseil Général du Rhône en date du 11 avril 2014 renommé secteur « Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais » approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date 11 mars 2024

9 Périmètres de développement prioritaire - Réseaux de chaleur urbains

- Réseau Centre Métropole classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023 dont le périmètre de développement prioritaire a été modifié par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 8 avril 2024
- Réseau de Vénissieux et Saint-Fons classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
GAZECHIM RHONE ALPES	15/11/2018	69SIS01898	57-59 boulevard Marcel Sembat	Section 000 AW 01 Parcelle 3
RENCAS DEVELOPPEMENT et VMT (ex Fonderies DURANTON SICFOND)	15/11/2018	69SIS01922	124 avenue Viviani	Section AI Parcelles 58, 72, 73, 74, 75 et 83
PINDALP (ex VIPAM)	15/11/2018	69SIS01976	2 chemin du Génie	Section BB Parcelles 2, 3 et 4
VOS LOGISTICS	15/11/2018	69SIS02072	11 avenue Pierre Semard	Section 000 BI 01 Parcelles 5, 6 et 7
Polyclinique des Minguettes	15/11/2018	69SIS02125	21 rue de la Commune de Paris	Section 000 BE 01 Parcelles 143, 144, 331 et 332

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Vénissieux

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
Cégélec	20/02/2024	SSP00116480101	225 avenue de Pressensé	Section AW Parcelle 10
Vinci	20/02/2024	SSP41756950101	Rue du Professeur Roux	Section AA Parcelles 141, 243, 244 et 247

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant